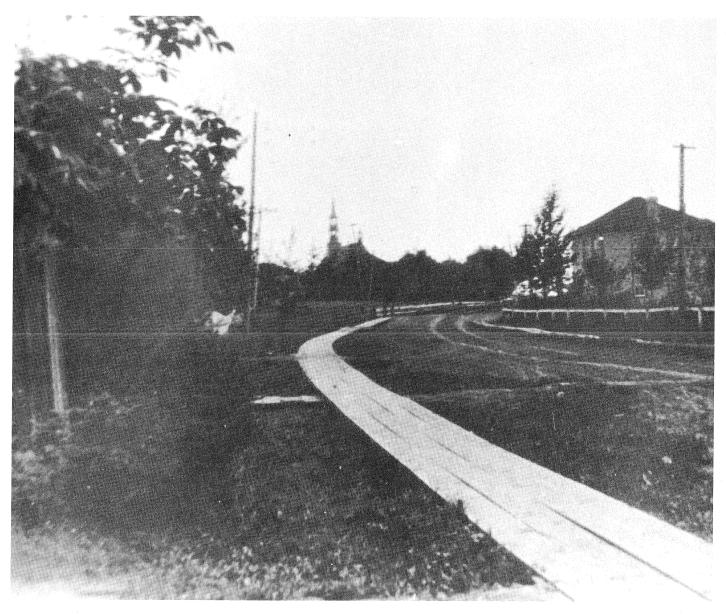


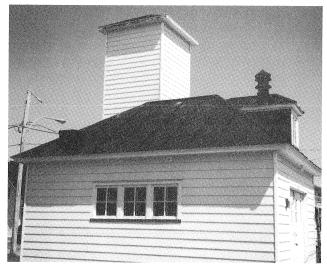
Vue de la partie est du village avant 1932, de gauche à droite, premier magasin de C.A.R., bureau de poste, grange, Hôtel de Travers



60. Trottoirs de bois, au loin, de gauche à droite, l'église, à droite, l'ancien bureau de poste (117, rue Principale).



61. Entretien des chemins d'hiver au village, devant le Syndicat des Cultivateurs vers 1940.



62. Bâtisse des pompes à incendie (à l'origine, haute de cinquante-trois pieds).

Chapitre 8

La vie industrielle et Charles-Alfred Roy dit Desjardins

Historique de la Compagnie Desjardins 1864-1991

Cette importante industrie de Saint-André est née grâce à l'implication dans son milieu, d'un homme d'une ingéniosité sans borne. Son fondateur Charles-Alfred Roy Desjardins contribue à l'évolution de l'industrie agro-mécanique en Amérique du nord et fait connaître aussi notre paroisse dans le monde entier.

Les débuts (1864-1890)

Le fondateur C.A.R. Desjardins construit en 1864 un "VANNEUR" pour battre le grain et en éliminer les saletés avec comme force motrice un "trépigneur (Horse-power)" à un ou deux chevaux, genre de pavé sans fin roulant sur un plan incliné et actionnant une grande roue: une courroie de cuir plate relie la trépigneuse à la batteuse lorsqu'elle n'est pas partie intégrante de la batteuse.

Le cheval, emprisonné sur ce pavé roulant, doit monter des heures durant, une côte qui fuyait sous ses pattes... Fini le temps du battage par le seul pouvoir des moulins à vent qui fixent à la grange ou à ce dernier, le vanneur. Avant cette invention, pas de vent, pas de battage! Grâce au vanneur, on peut battre là ou l'on veut, le tout étant transportable, et plus besoin de vent pour battre le grain lorsqu'il est à son meilleur, mûr et sec. Les voisins s'entraident mutuellement. Une fois le travail terminé chez l'un, on se rend battre le grain des voisins. Quelle invention pour ce temps où le moteur à essence, le moteur électrique et le tracteur n'existent pas encore, c'est le fin du fin pour du beau grain! De plus, une fois le battage terminé, le "trépigneur", sert aussi à actionner d'autres machines: banc de scie, godendard, crible, moulange à grain, etc.

C.A.R. Desjardins est inspiré et aidé par un Antoine Rousseau, ingénieur et constructeur d'horloges grand-père avec engrenage en bois. Ce dernier travaille dans un hangar situé au Manoir Campbell de la Pointe-Sèche. Antoine Rousseau abandonne cette construction d'horloges, les engrenages étant désormais fabriqués en métal.

En 1864, Antoine Rousseau invente un prototype d'une batteuse à grain avec moulin à vent incorporé. Malheureusement, comme plusieurs autres construites à l'époque par d'autres inventeurs: Michaud, Normand, Tremblay, la batteuse ne donne pas du tout satisfaction. Toutes ces machines ont le même défaut: beaucoup trop de saletés dans le grain, paille, racines, mauvaises herbes, terre et petites roches. Charles-Alfred prend la relève. On travaille fort et on fait plusieurs essais durant cette première année. En adaptant un éventail dans la batteuse, on peut enfin corriger le problème puisque le déplacement d'air provoqué par l'éventail enlève les saletés du grain battu qui devient très propre et d'une grande qualité.

Enfin, on dispose d'une batteuse qui fonctionne à merveille et d'une force motrice pour la faire fonctionner là où l'on veut. Les trois machines construites en 1865 sont rapidement vendues. Tousl es cultivateurs en désirent une semblable. Grâce à cette nouvelle batteuse débute une nouvelle industrie. Le concepteur et fondateur, Charles-Alfred Desjardins, n'a que dix-neuf ans.

En 1867, C.A.R. Desjardins, âgé de vingt-et-un ans, se marie. Connaissant bien le village de Saint-André sis à quelques milles à l'est de sa pointe-Sèche natale, il y déménage en 1868 dans une résidence sise au 75, rue Principale.

L'usine, située à l'arrière de cette maison, est dotée d'une immense roue verticale qui, en tournant, à l'aide du vent, actionne une petite roue "pinion". Lorsqu'aucune brise ne se fait sentir, une autre grande roue horizontale mise en mouvement par des bêtes de somme, chevaux ou boeufs, fait aussi fonctionner une petite roue à dents pointues "pinion". Cette usine éloignée des cours d'eau pouvant actionner la roue est aussi très écologique. Sur le site, sont érigés une boutique d'hiver, une forge, une grange et écurie. Charles-Alfred possède aussi un engin à vapeur qu'il peut utiliser en cas de besoin et deux bouilloires destinées au chauffage et pour le fonctionnement de l'engin à vapeur.

De 1868 à 1890, l'augmentation des commandes oblige la construction de deux autres entrepôts où seront fabriquées de nouvelles machines: wagons de ferme et d'ouvrage, arrache-roches sur le champ, piloteux ou trépigneuses pour deux chevaux (Horse-power), batteuses éballeurs avec éventails, empocheurs, élévateurs à grain, moulanges à farine, machines à carder, machines à bardeau, roues à l'eau, turbine "vulcan", poëles, bouilloires de ferme. On est aussi distributeurs pour engins à vapeur, bouilloires, machines à coudre. Plus de dix mille (10 000) batteuses sont manufacturées entre 1865 et 1890 en plus des cribles à grain, des bancs de scie, des godendards et, en 1876, les rouleaux à terre, les semoirs et arrache-patates. Quelle est la plus grande invention: la batteuse ou le trépigneur? L'un ne va pas sans l'autre. Toutefois, la

batteuse ne sert qu'à l'automne, alors que le trépigneur est en service douze mois par année et n'exige que la force d'un cheval pour son fonctionnement. C'est économique, pas d'essence ou d'électricité à payer. De plus, on peut actionner toutes sortes de machines avec le trépigneur. Néanmoinss, il est remplacé quelques années plus tard par les moteurs à gazoline, les moteurs électriques, et depuis 1930, les tracteurs.

Première compagnie (1890-1901)

Les nombreuses commandes obligent C.A.R. Desjardins et ses coéquipiers à former une société. Le 25 juin 1890, naît la compagnie "DES JARDINS & PARADIS", composée de Charles-Alfred Desjardins, écuyer, membre du parlement de Québec et manufacturier, et Sieur Joseph-F. Paradis, son maître-mécanicien et menuisier, et Sieur Joseph-Alfred-Pierre Roy Desjardins, son fils. Les actionnaires opèrent une fabrique de moulins à battre, instruments aratoires, machineries et autres articles de commerce, dans une boutique érigée et construite sur le lot 134 de Saint-André avec dépendances de la dite boutique. C.A.R. Desjardins possède les 60%, Joseph Paradis, 20%, et Joseph Desjardins, 20% de la valeur des parts estimées à \$60 000. Trois édifices s'élèvent sur le terrain de deux arpents et demi de superficie, borné au nord par 1"ABOUATO" (aboiteau), au sud à soixantequinze pieds de la boutique entre Cléophas Michaud à l'est et à la fromagerie à l'ouest, moins un chemin de charette pour se rendre au fleuve. Le chemin du quai, à partir du chemin du Roi au sud, fait aussi partie du terrain.

Sur ce terrain se dressent la boutique d'été et celle d'hiver, la forge, la boutique à l'arrière de la grange, la grange et l'écurie. Les nouveaux actionnaires possèdent un engin à vapeur, deux bouilloires, un tour à fer avec banc en fonte, une foreuse "Drill", un peréoir "Punch" avec ses accessoires, le tour Baltazar ainsi nommé à cause de Baltazar Paradis qui y travaille, un tour en bois sur même banc, un ancien tour, deux "Slides rest" un de trente-huit (38) pieds et l'autre de dix-sept (17) pieds, un moulin à tarauder, une machine "Emeri" meuleuse avec meules, le "Smult" (nettoyeur pour le fer et la fonte), un rail d'acier, une ancienne foreuse, deux plieuses à fer et à tôle, etc. le tout tel que vu le 28 avril 1890.

Le 27 septembre 1890, un nouvel associé, Hypolite Paradis, s'engage dans la compagnie "Desjardins & Paradis".

Le 25 juin 1890, l'aboiteau, mur de soutènement des eaux du fleuve Saint-Laurent, cause des problèmes sur le terrain de l'industrie. En 1893, Charles-Alfred Desjardins fait construire un nouvel aboiteau à deux cents pieds plus au nord afin de récupérer cette parcelle de terrain. La même année, il fait élever un quai pour les besoins de la compagnie.

On autorise, en 1894, la construction d'une fonderie pour couler la

fonte grise nécessaire à la fabrication des batteuses, des cribles, des machines à bardeaux, des "carriage" (chariots) et des bancs de scie servant à débiter les billes de bois en madriers et en planches. De plus, on a besoin de pièces de fonte pour la fabrication de toutes les machines.

L'engin à gazoline "Desjardins" et la machine à bardeaux, deux machines crées en 1895, connaîtront une renommée internationale.

Le 12 août 1897, Joseph Desjardins vend à son père, C.A.R. Desjardins, tous ses biens dans "Desjardins & Paradis": une fonderie avec les outils, instruments, vivants et travaillants, engins à gazoline et moules, modèles de ces derniers en échange du terrain situé au sud de la manufacture, sauf le chemin du quai. Afin de répondre aux exigences de C.A.R., Joseph promet de ne jamais vendre ces biens et de les donner en héritage à ses fils. De plus, il s'engage à fournir la fonte nécessaire à "Desjardins & Paradis" pour la somme de \$3 pour cent livres.

En septembre 1897, une cafétéria est aménagée à l'étage inférieur de la maison de Joseph pour les ouvriers des usines. Laurence Michaud en est responsable.

Le 14 février 1899, le nom de "CHAMPION CANADIEN" devient la marque de commerce des batteuses et autres produits de Desjardins & Paradis.

Années d'expansion (1901-1915)

Le 24 février 1901, la compagnie "Desjardins & Paradis" est incorporée sous le nom de "La Compagnie Desjardins" avec comme président Charles-Alfred Desjardins. Les autres actionnaires sont: Maurice Rioux, marchand et épicerie en gros de Trois-Pistoles, Joseph Rioux, marchand de Trois-Pistoles, Joseph Paradis, manufacturier de Saint-André, Joseph Desjardins, fondeur de Saint-André, Hector Lachance, marchand de Lévis, Marcellin Pettigrew, comptable de Québec (époux d'Elizabeth Desjardins), Théophile Darisse, cultivateur de Saint-André (père d'Alexis Darisse, marié à Éva Desjardins), Johny Ouellet, mécanicien de Saint-André, Cyprien Roy, négociant de Saint-Germain. Les sept premiers sont les directeurs provisoires de la compagnie. Le 1er février 1902 Joseph-Louis Roberge (époux d'Alfrédine Desjardins) est nommé secrétaire-trésorier et assistant-gérant, poste qu'il occupera jusqu'au 13 juin 1908.

Le 4 mars 1902, Marie-Louise-Antoinette Lebel, veuve d'Hyppolite Paradis, Émile Paradis, mécanicien, Joseph-Elzéar Paradis, manufacturier, cèdent à C.A.R. Desjardins tous leurs droits dans "Desjardins & Paradis" société dissoute. Le 25 mai, Joseph Desjardins vend à son père Charles-Alfred, tous ses biens: terrains, maison et fonderie payable \$1 500 comptant et \$4 000 en parts de "La compagnie Desjardins" qui demeure propriété de Charles-Alfred Desjardins, Joseph Paradis et Hyppolite Paradis.

Joseph Desjardins reste le seul propriétaire de la fonderie et s'engage à fournir la fonte pour les besoins de "La Compagnie Desjardins". Le 23 janvier 1903, C.A.R. achète une partie de terre de Charles Dery, cultivateur, et d'Alfred Canac-Marquis, marchand, terrains situés entre les usines et la rue du Nord.

Le 1er juillet 1904, Charles-Alfred loue pour la somme de \$1 annuellement à sa majesté le Roi Edouard VII et l'Intercolonial Railway, un terrain de vingt sur cent (20 X 100) pieds, pour la construction d'un entrepôt et une voie d'évitement à la station de Saint-André, pour les besoins de la compagnie. Une grande partie du commerce des usines se fait par train. Des employés sont engagés spécifiquement pour y transporter les machines vendues par "La Compagnie Desjardins": machines à bardeaux, trains d'ouvrages, bancs de scie, moulins, batteuses, godendards, pouvoirs. Ils en rapportent certaines marchandises: charbon, acier, fer, clous, bois, planches. À compter de 1906, Ludger Michaud et Alfred Harvey exécutent ces travaux. Puis, en 1907, sont ajoutés à ces tâches: Polycarpe Soucy. Joseph Beaulieu, Émile Dionne, Télesphore Michaud, Pierre Couturier, François Ouellet, André Ouellet, Rémi Garneau, Télesphore Bouchard, En 1908, Amédée Plourde se joint à eux. Quant à Marcel Marquis, il conduit des hommes à la station. Certains jours, un va-et-vient impressionnant, jusqu'à une dizaine de déplacements, s'établit entre les usines et la gare sise près du troisième rang.

Le 1er septembre 1904, un "Règlement des Employés de la Compagnie Desjardins" est rédigé, règlement sévère destiné à éliminer certains comportements répréhensibles.

"Règlement des Employés La Compagnie Desjardins Préparé le 1er septembre 1904

Qu'il soit compris et bien entendu que tous ceux à qui appartiendra que le présent règlement sera applicable à tous ceux qui travaillent pour la Cie Desjardins soit comme manoeuvre ou ouvrier soit à tant de l'heure, à la journée, à la semaine ou mois ou à l'année, dans les bâtisses ou en dehors, sur le quai, à la station du chemin de fer ou à tout autre lieu où la Cie aura quelque chose à faire pour elle-même ou pour quelques entreprises à ses propres frais.

- 1- Que la compagnie se réserve le droit d'exiger en aucun temps un engagement par écrit avec les employés permanents.
- 2- Que le prix et les conditions d'engagement pourront être faits avec les chefs de départements mais n'auront leur pleine valeur qu'avec l'approbation du gérant de la Compagnie.

- 3- Que tout employé qui laissera son ouvrage avant la finition de son engagement sera passible d'un dommage basé sur la position qu'il occupe avec la Compagnie, à moins que le Gérant consente à le laisser aller par une entente à l'amiable.
- 4- La Cie se réserve le droit de congédier n'importe lequel des employés lorsque le comité de régie interne ou le gérant aura jugé qu'il aura violé son engagement sans être tenu de faire connaître les raisons qui l'auront porté à agir ainsi.
- 5- Tout employé qui s'absentera sans avoir obtenu la permission du chef du département où il est employé, sera passible d'une amende égale à chaque journée de son salaire durant son absence, c'est-à-dire un employé est absent deux jours, il perdra deux jours de son salaire ou il encourt la suspension suivant la discrétion du chef du département.
- 6- La Compagnie se réserve le droit de raccourcir les heures d'ouvrage en hiver en cas de nécessité et payer les employés en proportion du temps donné.
- 7- Chacun devra se fournir à ses propres frais de tous les outils nécessaires au genre d'ouvrage pour lequel il s'est engagé à travailler, à part les outils à fer et ceux à l'usage des machines.
- 8- Chacun devra travailler suivant ses forces et capacités et faire tout ce qui dépendra de lui pour avancer l'ouvrage pour le plus grand avantage de la Compagnie.
- 9- Les chefs de départements devront à chaque fois que l'occasion s'en présentera avertir ceux des employés qui, soit par oubli ou par mauvaise volonté ne travailleraient pas suivant leur capacité, et si tel avis n'apportait pas l'effet désiré et que le dit employé persisterait à ne pas prendre les moyens de livrer plus d'ouvrage, alors il sera du devoir du chef de département de se justifier et vérifier la chose en mettant un autre homme au même ouvrage afin de connaître la différence sur l'ouvrage fait par un ouvrier consciencieux et l'ouvrage fait par celui qui aura montré de la mauvaise volonté, et il est entendu que ce dernier n'aura droit qu'à un salaire basé sur la valeur de l'ouvrage qu'aurait fait.
- 10- Tout ouvrage gâté ou matériel perdu par le manque d'attention ou négligence d'un ouvrier sera sous sa responsabilité et à ses propres frais.
- 11- Tout employé qui refusera d'obéir au chef de son département ou à aucune personne désignée comme ayant droit de surveiller quelque chose dans l'établissement sera sous le coup de l'article 4.
- 12- Chacun des employés sera strictement obligé d'avertir le chef de son département ou le gérant lui-même de tout ce qui pourrait se passer à sa connaissance de manoeuvre déshonnête ou de désavantageux pour les intérêts de la Compagnie, à défaut de quoi il sera considéré comme coupable de complicité avec les auteurs de tel méfait.
- 13- Tout objet trouvé détérioré et brisé dans l'établissement sera aux frais

du coupable et la valeur de tel objet sera payé au dénonciateur après que la compagnie l'aura collecté de la personne en défaut.

- 14- Il est strictement défendu de fumer durant les heures d'ouvrage dans aucun des départements des usines de la Compagnie, excepté à la place désignée avant les heures du matin et du midi. Il est de plus strictement défendu de fumer sur les terrains à part des places désignées plus haut ou d'allumer en sortant le soir avant d'être rendu sur le grand chemin tout infraction à ce règlement et cet article sera sous le coup de l'article 1 de ce règlement.
- 15- La Compagnie ne sera responsable d'aucun accident de personnes pouvant arriver aux employés, soit en travaillant avec les machines ou par toute autre cause que ce soit, à moins que tel accident soit dû à la défectuosité de l'établissement et pour lequel la Compagnie aura été prévenue ou notifiée par écrit par un ou plusieurs de ses employés de l'existence de tel défaut dans l'établissement.
- 16- Celui des employés qui négligera de ramasser ou de prendre soin des outils ou autres effets exposés à être détériorés ou perdus dans les bâtisses ou en dehors, sera tenu responsable de la perte qui pourrait s'en suivre, tout comme s'il fut l'auteur principal de telle négligence.
- 17- Il est défendu de chanter en travaillant, ou de parler avec ses compagnons d'aucune chose en dehors des affaires de la Compagnie.
- 18- Il ne sera pas alloué à personne de faire aucun ouvrage à la boutique autre que celui qui sera fait pour le compte de la Compagnie et ordonné par le chef de département.
- 19- Celui qui fournira à d'autres des boissons enivrantes ou l'occasion de boire, même en dehors des heures d'ouvrage de manière à l'en donner l'occasion de causer quelques désordres dans sa famille ou dans le village sera tenu par la Compagnie responsable des désordres ou pertes de temps causés par la dite boisson.
- 20- Il est strictement défendu de blasphémer à l'ouvrage et de dire des paroles obscènes ou à double sens, ou raconter des faits ou des histoires inconvenantes pendant les heures de repos ou en attendant l'heure du travail et il sera du devoir des chefs de départements de suspendre sur le champs la ou les personnes trouvées en défaut sous ce rapport.
- 21- Les remarques faites aux employés par n'importe quel actionnaire de la Compagnie employé à l'établissement pour ce qui concerne le bon ordre, le bon fonctionnement et la prospérité de la Compagnie, auront la même valeur et devront être respectées tout comme si elles venaient du chef d'un département ou du gérant lui-même.
- 22- Tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent règlement et qui pourrait être considéré comme utile pour le bon fonctionnement de l'établissement devra être également observé et suivi.
- 23- Tous les employés qui, à partir de ce jour observeront fidèlement

toutes les clauses du présent règlement auront droit de participer au montant que la Compagnie a proposé d'offrir comme récompenses à ceux de ses employés qui l'auront mérité lorsque l'état de ses affaires lui permettra de payer à ses actionnaires un dividende en sus de l'intérêt à six par cent.

24- Dans le but de faire observer aussi fidèlement que possible le présent règlement, un comité de surveillance sera formé immédiatement et composé de tous les actionnaires ayant un emploi quelconque avec la Compagnie et le dit comité pourra en aucun temps lorsqu'il le jugera à propos, suspendre et même congédier les employés qui refuseront de se conformer à ce règlement.

25- Afin de mieux faire connaître aux employés les personnes chargées de la surveillance de l'établissement, nous donnons ci-après une liste complète des actionnaires faisant partie du dit comité.

Joseph Paradis (père)Joseph BeaulieuJos A. DesjardinsJoseph BouchardJoseph Paradis (fils)François ParadisJean T. OuelletDarilla HarveyAugustin LapointeThéodore LarsenValère BérubéLudger Paradis

Cléophas Morin Jules Paradis

et J.L. Roberge comme assistant-gérant de la Compagnie

26- Le comité pourra, s'il le juge à propos, s'adjoindre quelqu'un parmi les anciens employés qui se montreraient disposés à aider au maintien du bon ordre dans l'établissement.

27- Tout ordre donné par le gérant aura préséance sur celles données par n'importe lequel des chefs ou autres.

28- Le présent règlement aura la même valeur et le même effet vis a vis les employés travaillant pour un temps indéfini à qui la Compagnie n'aura pas jugé à propos de faire signer d'engagement, mais le dit règlement n'aura pas de valeur qu'après qu'une copie aura été délivrée à tel employé pour lui en faire connaître la teneur.

29- Ce règlement pourra être annulé, amendé ou même révoqué par le gérant ou par les directeurs en assemblée lorsqu'ils le jugeront à propos."

En mai 1905, une épreuve, le premier des six feux de l'histoire de Desjardins qui détruit au complet la menuiserie de trois étages et demi, rien n'est sauvé. Toutefois, quoique cette perte fût très lourde, elle est l'occasion d'un renouvellement de la machinerie par de la plus moderne, et aussi la manufacture est reconstruite et la production est augmentée dès 1906. Le 10 janvier 1907, on compte soixante-dix (70) employés permanents à l'usine et neuf au bureau avec un salaire moyen de \$ 21.50 par mois, plus le président. Chose remarquable pour le temps, dix-sept (17)

femmes travaillent à l'usine, à la fonderie et au bureau.

Liste de paye pour décembre

10 janvier 1907

Usine, fonderie, boutique

Herménégilde Bérubé Raoul Bouchard Joseph Bouchard & fils Thomas Bergeron & fils Joseph Beaulieu, fils d'Octave Joseph Bélanger Stanley Bois Thomas Beaulieu Jean-Baptiste Bélanger los E. Beaulieu Joseph Bérubé Félix Boucher Valère Bérubé Henri Clermont Ernest Carlos **Euclide Carlos** Alexis Corbin Pierre Filion Dorilla Harvey Augustin Lapointe Albani Lapointe I. T. Larsen Alexis Lévesque Joseph Lavoie Joseph Larouche & Fils Adélard Murray Alfred Morin Clément Morin Thomas Morin Ludger Mignault Emile Ouellet

Rémi Ouellet
J.-Baptiste Ouellet
Ludger Paradis, fils
Elzéar Plourde
Élizabeth Paradis
Jules Paradis
Émile Paradis
Jos Paradis, mouleur
J. E. Paradis & fils
François Paradis & fils
Ludger Paradis
Gabriel Saindon
Sifroid Sirois

Sifroid Sirois
Darilla Simard
François Soucy
Pierre Tremblay
Jean Tremblay
Arthur Thibault
Denis Thibault

Ferdinand Thibault
Ferdinand Thibault fils
Joseph Voisine
Thomas Vaillancourt
Léandre Vaillancourt
Marie-Louise Michaud

Yvonne Saindon
Délima Bouchard
Georgianna Bérubé
Marie-Anne Bérubé
Olivine Bouchard
Régina Boucher

Bureau

Alice Darisse

I. T. Ouellet

Albertine Murray

Alexis Darisse Armand Martin Avila Gagnon Jos L. Roberge Georges D'Auteuil Jos A. Desjardins Angella Paradis Claudia Paradis Éva Desjardins Juliette Desjardins Catherine Tremblay Alice Voisine

Entre 1902 et 1908, alors que Jos.-L. Roberge est secrétaire-trésorier puis, assistant-gérant et enfin, gérant-général; on paye les employés avec des "bons" au lieu d'argent. Ces bons sont échangeables contre des objets en nature dans le magasin et les autres commerces de C.A.R. Desjardins seulement. Cette méthode, souvent employée durant ces années, est avantageuse pour les employeurs mais pas autant pour les employés et est vite abandonnée car c'était brimer la liberté et les droits des employés et les possibilités d'expansion des autres services et marchands qui ne peuvent vendre aux employés des usines Desjardins. De plus, ce genre de monnaie n'est pas légal. Le tout a toutefois bien fonctionné pour un temps. Fait curieux, les bons n'ont duré que le temps où Joseph-Louis Roberge a été à l'emploi de "La Compagnie Desjardins".

Avila Gagnon, employé pendant cinquante-deux ans

Le 6 mars 1907, Avila Gagnon est engagé comme assistant secrétairetrésorier. Il travaillera durant cinquante-deux (52) ans pour Desjardins. Avila Gagnon est né à Rivière-Ouelle, rang des Petites côtes (Rang 3), le 8 février 1887, fils de Jean-Baptiste Gagnon et de Arthémise Dionne. Il fait ses études à l'école du rang et son cours commercial au Collège Sainte-Anne en 1906. Il se marie en 1912 à Blanche Francoeur, née à Saint-Aubert de l'Islet le 19 novembre 1888, fille de Thaddée Francoeur et d'Arthémise Caron. Cette dernière travaillait au bureau de C.A.R. Desjardins comme secrétaire, au bureau de poste, au téléphone et télégraphe et ce de 1906 à 1912. Monsieur et Madame Avila Gagnon ont beaucoup marqué Saint-André par leurs activités communautaires. Monsieur Gagnon travaille aussi à temps partiel, il sera gérant de la Caisse Populaire de Saint-André du 1er août 1926 à mars 1965 alors qu'il est remplacé par sa fille Jacqueline. Il est aussi secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de Saint-André de 1927 à 1957, moment où il est rempla'é par Luc Martin. Durant ces années, son épouse s'occupe de sa famille, Émile, Colette, Corine, Rachelle, Jacques, Jacqueline, Maurice, Victor et Denise. Elle doit aussi s'occuper des transactions de la Caisse populaire et de la Commission scolaire quand son mari est à l'ouvrage. Que de temps cette personne dévouée consacre aux choses scolaires et à la Caisse Populaire, toujours avec le sourire!

Avila Gagnon décède le 20 juillet 1973 à l'âge de quatre-vingt-six ans et son épouse Blanche lui survit jusqu'au 16 septembre 1983 à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Le 21 mars 1908, Alexis Darisse est nommé assistant secrétairetrésorier. Le 13 juin 1908, C.A.R. Desjardins démissionne comme gérant de la compagnie et est remplacé par son gendre Joseph-Louis Roberge. Alexis Darisse est nommé secrétaire-trésorier.

Des conflits idéologiques l'opposant à ses compagnons de travail, Joseph-Louis Roberge est remercié de ses services comme gérant, le 11 septembre 1909. Le président, Charles-Alfred Desjardins réintègre la fonction de gérant. Le 1er décembre 1909, à la demande de C.A.R., Joseph-Louis Roberge donne sa démission et se retire de la compagnie. Charles-Alfred a besoin de ses services à la Traverse de Lévis, car il a acheté la majorité des parts de cette compagnie. Jos-Louis Roberge est nommé gérant de "La Traverse de Lévis Ltée", poste qu'il occupe encore en 1945.

En septembre 1909, Armand Martin de Rivière-Ouelle est engagé comme assistant-comptable de 1909 à 1914 puis auditeur en 1914 et 1915 et comptable de 1916 à 1929. Tout en travaillant pour "La Compagnie Desjardins", il est aussi secrétaire particulier de C.A.R. pour ses intérêts au Syndicat des Cultivateurs, aqueducs de Saint-André et de Cabano et comptes à percevoir des affaires particulières de Charles-Alfred. C'est l'homme de confiance de son grand-père par alliance. Il sera aussi nommé secrétaire pour les exécuteurs testamentaires de C.A.R. Desjardins et ce, jusqu'au 27 avril 1966.

C'est en 1912 que "La Compagnie Desjardins" fait construire à sa fonderie pour la somme de \$12 000, un fourneau pour couler la fonte malléable. C'est la première usine du genre au Québec et la troisième au Canada. Alexis Darisse est nommé vice-président et gérant de la compagnie le 1er février 1912, poste qu'il occupera jusqu'au 4 novembre 1925, moment où il se rend travailler à l'Aluminium Co. d'Arvida comme chef expéditeur. C'est lui qui y établit "Le Syndicat des Employés de l'Alcan", tâche ingrate pour lui et ses fils, Alexandre et Léonard, car les syndiqués et leur chef sont mal vus en ce temps-là par les employeurs.

Le 26 novembre 1912 débute le commerce de la compagnie dans l'Ouest Canadien. Un compte de banque est ouvert avec la banque "British North America" de North Battleford, Saskatchewan. On enregistre aussi le titre de "La Cie Desjardins" dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Arthur Stanley Jones de North Battleford est nommé agent vendeur de "La Cie Desjardins" pour l'Ouest et est autorisé à agir et à travailler pour sauvegarder les intérêts de Desjardins en cas d'urgence et de conflit. Les produits de la Compagnie vendus dans l'Ouest portent la marque de commerce "Call of the west".

Le 23 janvier 1913, le président fondateur C.A.R. Desjardins est en deuil de son épouse, Émilie Dumont. Puis, le 10 mai 1913, tragédie, mort en devoir et très mystérieuse du gendre de Charles-Alfred, le Dr Gelase Gagnon, l'un des directeurs de "La Compagnie Desjardins". Le 4 septembre 1913, Charles-Alfred Desjardins épouse en secondes noces Eugénie Godbout en l'église Saint-Louis-de-France de Montréal.

Le 21 février 1914, C.A.R., ébranlé par ces décès, constatant les gros changements effectués à sa compagnie par ses administrateurs, et désirant s'occuper de plus près de ses affaires personnelles, de ses biens et de sa famille, démissionne comme président de "La Cie Desjardins". Il est remplacé par son gendre Marcellin Pettigrew qui demeurera en poste jusqu'au 18 janvier 1927. Charles-Alfred est toutefois élu président honoraire pour les années 1914, 1915 et 1916. En 1917, il est élu président à vie de "La Cie Desjardins" et de "La Compagnie Desjardins Ltée". Afin d'assurer le bon fonctionnement de la compagnie, le 5 février 1915, Charles-Alfred décide d'assumer gratuitement la fonction de surveillant de la compagnie et devra faire ses suggestions et observations au gérant Marcellin Pettigrew qui est bon comptable mais non un industriel.

Années de prospérité (1915-1921)

Le 2 mars 1915, "La Compagnie Desjardins" est incorporée en vertu de l'Acte du Canada, par lettres patentes, sur le nom de "La Compagnie Desjardins Ltée" avec charte fédérale. Les directeurs sont Jos-Octave Samson, Marcellin Pettigrew, David Pettigrew, J.-Thomas Ouellet, J.-E. Beaulieu, Joseph Desjardins, Arthur Landry, J.-E. Paradis et Alexis Darisse. "La Compagnie Desjardins Ltée" fabrique le 11 mars 1916, des batteuses et engins à gazoline pour P. T. Légaré Ltée de Québec et vendus sous le nom de P. T. Légaré, un compétiteur de Desjardins. Ces transactions sont toutefois avantageuses pour les deux parties.

Le 13 mars 1916, "La Compagnie Desjardins Ltée" qui a besoin de communications rapides, demande au gouvernement de commencer dès la présente année, des travaux de la route régionale Lévis-Rimouski.

Le commerce de l'Ouest progresse toujours et la compagnie passe un règlement le 10 juin 1916 pour ouvrir un compte avec la "Banque des marchands" à Camrose, Alberta. Pour les besoins des gens de Saint-André et de la Compagnie, suite à une résolution de Desjardins, on ouvre le 5 février 1916, une succursale de la Banque Canadienne Nationale, agence de 101, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (6-629) tenue par Dame Elmire Levasseur, épouse d'Ivanhoe Darisse, oncle d'Alexis Darisse.

Suivant les données de Théophile Morin de Saint-André au sujet de l'installation de l'électricité dans le village d'Andréville, le 14 avril 1917, "La Compagnie Desjardins Ltée" achète un pouvoir d'une puissance de 50

chevaux-vapeur à un prix très convenable pour le temps. Cet achat accélère l'avènement de l'électricité à Andréville. Pour les besoins de sa maison, de son bureau personnel et du bureau de la Compagnie, Charles-Alfred bénéficie des avantages de l'électricité grâce à une turbine qu'il a installée dans la chute du ruisseau de Saint-André, et ce, avant les années 1900. Malheureusement, la puissance de l'installation est insuffisante pour combler les besoins d'autres familles.

Dans l'ouest, la Banque des marchands ne donne pas satisfaction. Le 12 mai 1917, la compagnie désire faire affaire avec la Banque Molson, succursale de Camrose, Alberta.

Arthur Stanley Jones vendeur de la compagnie Desjardins dans l'Ouest canadien.

Le 18 juin 1917, un contrat est signé avec Arthur Stanley Jones de North Battleford en Saskatchewan, pour la vente des produits Desjardins dans les provinces de l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie Britannique et aussi dans des pays étrangers: Chine, Russie, Finlande, Suède, Norvège et Grande-Bretagne, et ce, pour une période de dix ans, soit jusqu'au 17 juin 1927 et renouvelable pour un autre cinq ans, de 1927 à 1931. Toutefois, ce contrat sera modifié pour une période de cinq ans au lieu de dix.

A. Stanley Jones a été crédité d'avoir inventé le concept de l'engin à gazoline avec une petite batteuse, montés sur une plate-forme sur un wagon de ferme, déplacé par des chevaux pour pouvoir battre le grain avec une seule machine non dispendieuse et mobile, pouvant être déplacée d'un endroit à l'autre. Il est aussi le concepteur du souffleur de paille pour la batteuse ce qui complète une machine pratique pour les grandes plaines de l'Ouest où les cultivateurs sont insatisfaits de la coutume des opérateurs qui emploient de gros tracteurs à vapeur et des batteuses massives qui exigent la présence de quelque vingt-cinq (25) travailleurs. Ils chargent des prix élevés et ne sont pas toujours disponibles quand le grain est mûr et prêt à être battu. Une petite installation comme celle de Jones permet aux fermiers de battre au temps voulu avec sa famille et ses voisins à son travail, puis de se rendre souvent battre chez les voisins une fois son travail terminé.

Arthur Stanley Jones est né en 1883 en Angleterre. Jeune, il étudia pour devenir médecin, mais il doit abandonner ses études et devient apprenti dans un commerce de Londres comme agent d'immeubles. Cependant, il contracte la tuberculose et doit travailler au grand air. Après sa guérison, il devient éleveur de volailles et est choisi comme fournisseur de la famille Royale d'Angleterre. Un ami persuade Jones d'immigrer dans l'Ouest du Canada, vu son expérience et son goût d'aventure. En 1905, il

arrive au Canada et en 1907, il prend maison avec son épouse dans un quartier de Cavalier en Saskatchewan.

Jones prospère dans sa ferme de plusieurs bêtes de boucherie, plusieurs étables et une maison confortable. Un jour, le wagon d'un fermier se brise devant sa porte et il aide cet homme. Il note que sa charge de grain est très propre et nette. Grâce aux informations de ce dernier, Jones apprend que la batteuse, genre crible à grain, est construite au Québec, à Saint-André, Comté de Kamouraska, par "La Compagnie Desjardins", sous le nom de commerce "Call of the west".

Jones commande pour son usage personnel, une batteuse de vingtquatre pouces de cylindre et un engin à gazoline de quatre chevauxvapeur. Quand ses voisins voient cette merveille qui donne du grain si propre, les commandes affluent chez Jones. Débordé, il ouvre un entrepôt de vente à Meota, Saskatchewan, mais ceci ne suffit pas; il déménage dans un centre plus populeux, North Battleford là où passe le chemin de fer. En 1912, il construit à cet endroit un modeste entrepôt puisque la ville ne veut pas lui fournir un terrain gratuit.

Il devint agent vendeur de "La Compagnie Desjardins" pour les quatre provinces de l'Ouest Canadien et tous les territoires du nord de la Chine, de la Russie à l'Angleterre, en Asie et en Europe.

Les affaires augmentent très rapidement et il construit plusieurs entrepôts, une usine à fer et une boutique de forge.

Arthur Stanley Jones constate que pour se débarasser de la paille du grain battu, endroit où il y a deux hommes et la place la plus sale, il dessine un souffleur de paille pour la batteuse et construit sa propre manufacture "A. Stanley Jones Co. Ltd" en 1917 pour ces souffleurs qui soufflent la paille en tas sur le champ ou directement dans la grange pour les besoins du fermier durant l'hiver. Ce fut un fort point pour la vente des batteuses Desjardins dans l'Ouest et à Saint-André.

En 1919, il redemande aux échevins de la ville de North Battleford une exemption à long terme des taxes municipales sur sa compagnie. La ville refuse. Alors, Jones déménage dans la ville de Saskatoon où les élus municipaux désirent avoir des manufactures dans leur milieu. La ville fournit sur l'Avenue "P" de vieilles étables non utilisées et A. Stanley Jones Co. Ltd investit \$37 000. pour convertir le tout en bureaux, entrepôts, chaufferie et usine.

En 1920, c'est le début des années de dépression et en 1923 le baril de blé se vend 65¢ sans dépasser \$1 les années suivantes. Seules quelques bonnes récoltes permettent à certains cultivateurs et certains manufacturiers de survivre. Arthur Stanley Jones Co. n'est pas de ces chanceux.

En avril 1924, Arthur Stanley Jones avise ses créanciers que faute d'argent et ayant beaucoup de dettes, il lui faut vendre sa manufacture à

perte à "La Compagnie Desjardins Ltée" dont il est le représentant et vendeur pour l'Ouest. En quatre ans, il a fait des pertes de \$79 735. Pour éviter de vendre à Desjardins, il demande à la ville de Saskatoon un remboursement de loyer et taxes de \$11 000 plus \$ 5869 de fournitures de bureau qu'il conservera pour lui-même et "sera heureux de se débarasser de Desjardins". La ville refuse cette action injuste pour Desjardins.

Arthur Stanley vend donc à "La Compagnie Desjardins Ltée" en 1924, mais quelques semaines plus tard, la manufacture est complètement rasée par le feu qui cause \$76 000 de pertes.

Une autre dispute survient sur ses droits de patentes que Desjardins utilisent sans autorisation et sur certaines commissions non payées. Jones actionne Desjardins en 1926 mais Desjardins contre-actionne sur des injustices et des faux dans des contrats de vente, mais un arrangement régla le tout entre les deux parties. A. Stanley Jones fut nettement le gagnant étant donné qu'il reçoit de Desjardins \$21 000 payable en or en quatre versements annuels. "La Cie Desjardins Ltée" est quitte des réclamations des droits de patentes mais ne reçoit pas la permission de les utiliser. Quelques petits montants sont remboursés par Jones sur ce qu'il doit à Desjardins.

Arthur Stanley Jones fait ce qu'il avait de mieux à faire; il empoche ses argents et son dernier paiement en or de 1929. Juste après, les valeurs des marchés et de la Bourse tombent et vivement Jones déménage en Californie, États-Unis.

Nous n'avons pas d'autres informations sur lui mais présumons qu'il lut les histoires de la dépression et des banqueroutes des gens des Prairies avec un grand soulagement d'avoir quitté le commerce à temps.

Le 8 septembre 1917, la Compagnie achète un terrain et les immeubles, de Joseph H. Michaud, menuisier, au prix de \$3 500 pour l'agrandissement du terrain de la compagnie au sud-ouest. Jean-Thomas Ouellet, surnommé Johny, directeur de la compagnie, achète la maison et l'étable qu'il devra déménager avant le 10 juin 1917. La maison encore en bon ordre se trouve au 99, rue Principale, résidence de Marie-Jeanne Ouellet, fille de Jean-Thomas, et épouse de Joseph Bernier. Sur les terrains achetés dans cette transaction se trouvent les entrepôts, manufacture et forge, qui deviendront "Shed à Castillot" ou "Shed à Clophas" de Cléophas Morin et la "Shed à Michaud" de Joseph H. Michaud.

Le 2 février 1918, tout baigne dans l'huile. Les profits et les ventes de "La Cie Desjardins Ltée" sont au maximum, à tel point qu'une indemnité de \$1500 est versée aux cinq directeurs: Marcellin Pettigrew, David Pettigrew, Joseph O. Samson, Alexis Darisse et Joseph E. Beaulieu et que des remerciements sont faits aux employés. Le salaire du gérant Alexis Darisse est de \$2 000 pour l'année 1918 plus un bonus de \$400 pour 1917.

Le 11 mai 1918, les ventes d'Arthur Stanley Jones dans l'ouest sont à la hausse. On autorise ce dernier à faire la perception des comptes pour les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, et ce pour et au nom de Desjardins.

"La Compagnie Desjardins" envoie une mise en demeure au Conseil de la Paroisse de Saint-André, le 8 juin 1918, de voir à réparer la route de la station pour circulation en camion automobile. Si au 13 juin, rien n'a été fait, le Conseil sera tenu responsable des retards à l'expédition des marchandises vendues. Il s'agit de la vieille route qui part de chez Antoine Saint-Pierre, route accidentée avec forte pente et plusieurs courbes dangeureuses.

En juillet 1918, Donat Caron, actionnaire de "La Cie Desjardins Ltée", décède. Il demeurait à Saint-Octave de Métis et était membre de l'assemblée législative de Québec. Il avait même occupé la fonction de ministre de l'Agriculture du Québec.

Un actionnaire de la compagnie, Charles Desjardins, fils unique de Joseph, va défendre la patrie en se rendant au front de la guerre 1914-18 en France. Il est blessé dans la bataille de La Marne par un obus qui explose près de lui. Heureusement, sa blessure n'est pas mortelle et le brave soldat revient au pays en 1918.

Au 31 décembre 1918, on note dans les livres de la compagnie des billets recevables pour Saint-André (est) d'une valeur de \$106 534 et pour North Battleford (ouest) \$344 037 soit 324 % de plus sur les ventes de A. Stanley Jones. C'est une faiblesse pour la compagnie qui a une valeur aux livres de \$826 841.05. Le 7 février 1919, un compte est ouvert avec la Banque de Montréal de la ville de Québec afin de bénéficier de deux marges de crédit: l'une pour Saint-André et l'autre pour l'Ouest à North Battleford, Saskatchewan. A. Stanley Jones est autorisé à se servir du sceau de la compagnie "Pay to the order of Bank Montreal, North Battleford, Sask. - La Compagnie Desjardins Ltée, par A. Darisse, V.-P.".

Le 8 février 1919, après que Charles-Alfred Desjardins eut donné ou vendu ses parts, les actionnaires de "La Cie Desjardins Ltée" sont : Marcellin, David, Elizabeth D., Robert, Lucien, Antonio, Joseph, Dame Edouard, Jeannette et René Pettigrew - Alexis, Éva D., Carmelle, Gilbert et Alexandre Darisse - Alfredine D., Loretta, Elmina, Simonne, Guy et Roger Roberge - Joseph, Ida D., Éva, Annette, Juliette, Léonie, Charles et Georges Desjardins - Jules, Ludger, Fran'ois, Alexandre, Louisette et Lucienne Paradis Lentier - Antonio et Johny Ouellet, Jules Bélanger, Joseph E. Beaulieu, Joseph O. Samson, A.C. Landry, Pantaléon Voyer, Suc. Dr G. Gagnon, Eulalie Roy, Dame Joseph O. Samson, Jos. D. Marier, Dame Donat Caron, F. P. Garneau, Suc. N. Rioux, Collège Ste-Anne, et Soeurs de la Charité de Québec. Ces derniers votent un montant de \$200 réparti entre les employés qui donneront des suggestions pour améliorer les machines tout

en diminuant les coûts de production. À ce moment, le salaire d'Avila Gagnon est de \$110 par mois et \$100 pour Armand Martin.

Sur demande des actionnaires de Desjardins, l'Express Maritime du Chemin de fer du gouvernement canadien, sur signaux seulement, devra arrêter à la gare de Saint-André et ce, pour le bien du public, des gens d'affaires, des clients, des visiteurs de l'Ouest Canadien, ce qui fait sauver une journée d'attente en transfert dans chaque cas.

Jos.-E. Paradis, contremaître de la boutique à bois, est nommé surveillant des établissements de La Compagnie, le 8 février 1919, et son fils Alexis Paradis le remplace comme contremaître à raison de \$3 par jour.

Le 8 mars 1919, le docteur Ernest Pettigrew de Rivière-du-Loup est nommé docteur des employés. Il ordonnera l'hospitalisation à Rivière-du-Loup en cas d'urgence.

Le même jour, une assemblée tumultueuse des directeurs de "La Cie Desjardins Ltée" a lieu alors que Marcellin Pettigrew, président, demande à M. Alexis Darisse, gérant, de fournir un rapport détaillé de ses dépenses de voyages. Ce dernier refuse et sur le champ donne sa démission comme vice-président et gérant. La direction consternée juge que si ce dernier revient sur sa décision, de nouveaux arrangements devront être pris avec lui. Le 10 mai 1919, Alexis Darisse revient à son poste sans fournir de rapport sur ses dépenses: il vendra au pair plus les intérêts courus des bons du trésor qui sont au compte de "La Cie Desjardins Ltée" à la Banque de Montréal, d'une valeur de \$2100 à Marcellin Pettigrew, président. Marcellin Pettigrew a beuacoup d'emprise sur les bons directeurs et employés de Desjardins.

Projetant des améliorations à apporter aux machines et pour discuter des ventes des produits Desjardins, Alexis Darisse, gérant, et Joseph Bélanger, modeleur, se rendent à Saskatoon, le 8 novembre 1919, pour rencontrer Arthur Stanley Jones. Le 20 novembre 1919, Arthur Stanley Jones ouvre une manufacture à Saskatoon pour y fabriquer des souffleurs de paille patentés par lui et qui, ajoutés aux batteuses Desjardins, exigent deux hommes de moins lors du battage. À son retour de voyage, le 13 décembre 1919, Alexis Darisse étudie avec la direction de Desjardins la façon de régler les commissions sur les ventes de A. Stanley Jones, lequel désire mettre le tout à jour.

A. Stanley Jones, vendeur de Desjardins pour l'Ouest Canadien, occupe une place importante de 1912 à 1929 dans l'histoire de "La Cie Desjardins Ltée".

Le 7 février 1920, Bonaventure Moreau est vendeur pour la compagnie, et Octave Bélanger, l'auditeur des livres de Desjardins. Le 20 avril 1920, "La Cie Desjardins Ltée" fabrique des batteuses, wagons, épandeurs d'engrais pour la compagnie "La Machine Agricole Nationale Ltée" de Montmagny; de ce fait, la production augmente et la compétition

Années de déchéance (1921-1932)

Le 29 mai 1921, le feu rase complètement l'atelier à fer, la fonderie et les entrepôts des usines Desjardins, soit le coeur de la production des usines. Les maisons de J. B. Bélanger, Joseph Lavoie et Ernest Anctil ne sont guère épargnées. Un fort vent de l'est fait craindre un conflagration qui menace tout l'ouest du village. Grâce à l'intervention du vicaire Joseph Laforest qui suspend sur le mur d'un immeuble un cadre du Sacré-Coeur, le lendemain matin, le feu arrête à cet endroit. C'est un miracle! Le cadre de bois brûle mais l'image est retrouvée intacte dans les ruines à l'endroit où le feu s'est arrêté. Cette image se trouve aujourd'hui à gauche de l'autel du Sacré-Coeur sur le côté nord de l'église de Saint-André. L'épreuve est très lourde car elle se produit juste au moment où la concurrence se fait de plus en plus agressive sur le marché de l'ouest et durant le redressement économique qui suit la guerre mondiale de 1914-18.

On décide de reconstruire la boutique à fer et la fonderie sur les bases et les planchers de ciment déjà existants. Toutefois, la fonte malléable ne se coulera plus à Saint-André. On remet en marche plusieurs machines brûlées mais récupérables. Cette reconstruction, moins une partie de la boutique à fer à l'est et une partie de la fonderie au sud, est ce qu'on voyait des usines Desjardins de 1922 à 1990. Ces travaux ralentissent beaucoup la production et on a peine à fournir aux commandes.

Le 1er mai 1924, on engage Léo Gendron de Rivière-du-Loup comme assistant secrétaire-trésorier. On engage aussi son père, Irenée Gendron, né en 1876 à Rivière-du-Loup, vendeur de la Cie McCormick et de la Cie Mattew Moody, comme représentant-voyageur de Desjardins. En 1924, ce dernier se rend dans l'Ouest canadien pour faire signer un nouveau contrat avec A. Stanley Jones Co. Ltd qui a établi son propre commerce à Saskatoon et ne peut rencontrer ses obligations, étant alors trop endetté. "La compagnie Desjardins Ltée" achète son commerce à Saskatoon le 1er mai 1924. Le tout se fait sans ennui de part et d'autre.

Toutefois, quelques semaines plus tard, en août 1924, les installations entières de "La Compagnie Desjardins Ltée" à Saskatoon, achetées de A. Stanley Jones Co. Ltd, sont complètement rasées par un immense incendie qui cause des pertes de \$76 000. Un journaliste du journal "Saskatoon Phoenix" rapporte que c'est le plus gros feu à Saskatoon, quatre-vingts batteuses et accessoires brûlés et des pièces de toutes sortes pour une valeur de \$16 000. C'est le début de la fin de Desjardins dans l'Ouest car la Compagnie décide alors de ne pas reconstruire. Alors, on écoule les inventaires jusqu'en 1929. Le tout, feu et mauvaise décision, contribue à la fin de Desjardins dans l'Ouest. Le 19 juin 1926, soixante mille (60 000)

livres de rebuts de fonte provenant de Saskatoon, arrivent à Saint-André.

Le 10 février 1925, Charles-Alfred Desjardins résilie à "La Cie Desjardins Ltée", tous ses avoirs, terrains et bâtisses, n'ayant plus d'intérêts dans la Compagnie puisqu'il a été payé de ses parts ou les a données. "Mille tonnerres" que c'est frustrant pour un homme de voir sa manufacture progresser durant 50 ans et de la voir dépérir durant les cinq dernières années.

Coïncidence ou non, durant la soirée du 28 février 1925, un violent tremblement de terre secoue la région. Toutes les cheminées des maison bâties à l'est du ruisseau tombent à l'exception de la grosse cheminée de ciment de la compagnie, laquelle fortement armée de fer, courbe un peu mais est encore debout en 1991. Elle symbolise à Saint-André, une industrie qui ne veut pas mourir. À part les vitres cassées, les usines n'ont pas de dommage et le tout redevient rapidement à la normale même si les ouvriers sont un peu nerveux.

Pour se financer et se remettre des pertes subies par les incendies de 1921 et 1924 et le retrait de C.A.R. Desjardins, la Compagnie émet, le 8 septembre 1925, des obligations pour un total de \$300 000. à 6 % échéant le 2 juillet 1935, ce, entre les mains du Royal Trust Co. de Québec, au tout début de la récession.

Le 4 novembre 1925, Irenée Gendron est nommé gérant de "La Cie Desjardins Ltée". Le 6 février 1926, il achète deux cents (200) parts de la Compagnie; il en conserve cent soixante-dix (170) et en donne dix (10) à chacun de ses enfants: Léo, Rolland, Éliane. Il devient président de "La Cie Desjardins Ltée" le 18 janvier 1927 jusqu'au 15 août 1930 en remplacement de Marcellin Pettigrew, démissionnaire, qui reste président de Rioux et Pettigrew, négociants en gros de la Ville de Québec. Plus tard, il obtient le titre de "Commandeur de l'Ordre du Saint-Sépultre".

De 1924 à 1930, les difficultés de "La Cie Desjardins Ltée" qui offre pourtant plus de cent produits différents de machineries agricoles, forestières et industrielles, s'accumulent. C'est la crise mondiale! Les ventes sont dramatiquement à la baisse. À la consternation générale de la population de Saint-André, "La Compagnie Desjardins Ltée" déclare faillite le 15 août 1930. Le 8 septembre, une assemblée de la faillite nomme J. Grant Glasco de Québec, liquidateur des biens.

Lorsque Charles-Alfred Roy Desjardins s'occupait des compagnies "Desjardins et Paradis", "La Cie Desjardins" et "La Cie Desjardins Ltée", elles progressaient. En 1915, lorsqu'il se retire, son remplaçant, Marcellin Pettigrew, jouit de l'élan des affaires de la compagnie jusqu'en 1920, puis c'est le début du ralentissement, on ne surveille pas assez le commerce de l'Ouest et on donne trop de pouvoir à Arthur Stanley Jones qui en profite. Alexis Darisse, très bon administrateur, ne peut agir à sa guise. Harcelé par la direction, et fatigué de plaire à certains messieurs, il démissionne tout

simplement en 1925. C'est la même chose pour Charles-Alfred Desjardins, voyant venir la débâcle, il se retire. Seul, Marcellin Pettigrew constate que la compagnie est en forte récession. Il se retire aussi en 1927 laissant le tout entre les mains d'Irénée Gendron, un vendeur né mais non un manufacturier. Charles-Alfred Desjardins était un innovateur, un manufacturier, un homme d'affaires, mais malheureusement, il n'a pas eu la relève voulue dans sa famille car ceux qui ont suivi après 1915 étaient des gens désirant davantage faire de l'argent que de travailler au bien général de la compagnie et de ses actionnaires. Les procès-verbaux et documents de "La Cie Desjardins Ltée" en témoignent.

Années de stabilité (1930 à 1950)

Le 22 juillet 1931, "La Cie Desjardins Ltée", en faillite, est vendue à Messieurs Irénée Gendron, Victor Devost, Bruno Michaud et J. A. Bélanger pour la somme de \$30 000 payable \$10 000 comptant et la balance \$10 000 le 1er novembre 1931 et \$10 000 le 1er janvier 1933, sans intérêt. Bruno Michaud, cultivateur de Saint-André, est nommé président le 27 juillet 1931.

Le 8 mars 1932, des lettres patentes constituent en corporation: Irénée Gendron, industriel, Victor Devost, marchand, Ernest Lévesque, entrepreneur de pompes funèbres de Rivière-du-Loup, Bruno Michaud, cultivateur, Jos Adélard Bélanger, mécanicien d'Andréville, sous le nom de "Desjardins Limitée" avec un capital action de \$49 500.

L'autorisation est donnée, le 23 juin 1932, par "Desjardins Ltée" d'acheter tous les biens de "La Cie Desjardins Ltée". Bruno Michaud, Irénée Gendron, Victor Devost et J. A. Bélanger vendent à "Desjardins Ltée" tous les actifs de "La Cie Desjardins Ltée", achetés par eux le 22 juillet 1931. Bruno Michaud est nommé président, Victor Devost, vice-président, Irénée Gendron, gérant général, J. A. Bélanger, surintendant de la manufacture, Avila Gagnon, assistant-gérant et secrétaire-trésorier de "Desjardins Ltée".

Le 24 juin 1932, le Royal Trust Co. de Montréal, donne mainlevée à Messieurs Bruno Michaud, Irénée Gendron, Émile Devost, J. A. Bélanger et "Desjardins Ltée" de la faillite de "La Cie Desjardins Ltée". Le 5 janvier 1933, on assiste à la vente de J. Grant Glasco et à la liquidation de "La Cie Desjardins Ltée".

Entre le 21 novembre 1933 et le 2 mai 1938, Victor Devost est nommé président intérimaire de "Desjardins Ltée" en remplacement de Bruno Michaud, malade.

Le 27 février 1936, une demande est faite à la Cité de Rivière-du-Loup pour avoir une évaluation fixe sur tout achat de propriétés à cet endroit, croyant qu'il deviendrait un meilleur centre pour la vente et la manufacture. Heureusement pour la population de Saint-André, le tout est resté sans lendemain. René Chalault, député de Kamouraska à Québec, adresse une lettre le 14 novembre 1936, à l'attention d'Irénée Gendron, gérant de Desjardins, disant que suivant ses informateurs: Desjardins paye ses employés de 4¢ à 8¢ l'heure, salaire tout à fait inhumain et que le gouvernement ne peut tolérer. Avant d'user de moyens légiaux à l'endroit de Desjardins, il désire savoir si des augmentations de salaire seront versées. Après vérification, on constate la véracité des doutes du député; néanmoins, malgré ces faibles salaires, des avantages peuvent faire varier ces taux horaires, tels: comme ouvrage à forfait, temps supplémentaire, etc.

Le 2 mai 1938, Irénée Gendron est nommé président de "Desjardins Ltée", poste qu'il occupera jusqu'au 20 août 1951.

Pour une seule fois, Gérard Michaud, cultivateur, est président pour une assemblée de "Desjardins Ltée", le 11 janvier 1940.

Du 21 novembre 1933 au 16 mai 1940, il existe un différend entre les directeurs au sujet de parts données sans paiement attribuant le contrôle de "Desjardins Ltée" à la famille Gendron. Certains appuient le clan de Bruno Michaud et les autres, le clan d'Irénée Gendron.

Le 16 mai 1940, afin de corriger ces irrégularités graves, la famille Gendron verse à C. E. Devost, Wilfrid Devost, succession Victor Devost, Jos A. Bélanger, Ernest Lévesque et Gérard Michaud un montant de \$63 000 en billets recevables en paiement de tous leurs droits, comptes recevables et intérêts dans "Desjardins Ltée". La compagnie doit refaire ses procèsverbaux de 1932 au 16 mai 1940. Alors, les Gendron deviennent les seuls propriétaires de Desjardins et l'honneur est sauf.

Au cours de la Guerre 1939-1945, les ventes de "Desjardins Ltée" augmentent jusqu'en 1949. À ce moment, soixante-dix-sept (77) employés travaillent pour un salaire moyen de 0.473¢ de l'heure. En 1991, vingt-six (26) de ces employés sont encore vivants. Malgré les faibles salaires reçus, tous sont en bonne situation financière.

Pour la quatrième fois de son histoire, le 18 décembre 1941, par un temps très calme, couvert et humide, la boutique à bois est incendiée mais la fonderie et le village sont épargés. La perte s'élève à \$35 000 dont le tiers seulement est protégé par des assurances. Cette boutique est temporairement déménagée dans un vieil entrepôt "L'usine", à l'ouest et à l'arrière du bureau. Les opérations reprennent en janvier 1942. La boutique de deux étages, très moderne, est reconstruite au printemps 1942.

À la fin de la guerre, le 30 avril 1945, on établit un commerce de vente d'engins à gazoline avec le Mexique dont les distributeurs sont QUIMO-TECHICA, S. de R.L. AU MOROLOS NO 37 DEP. 310, MEXICO, D.F. Le fructueux commerce ne dure pas vu les coûts très élevés des moteurs, dus au transport. Au début de 1946, on expédie dans le nord de l'Amérique du sud en ECUADOR (Equateur), de petites batteuses se séparant en deux

pièces. À cause de l'absence de route dans les montagnes de ce pays, les instruments aratoires sot transportés à dos de mules. Le vendeur est Luis Vallejo Araujo de Quito, Ecuador. Comme au Mexique, le succès est de courte durée. En raison des chaleurs torrides et de la nature lente et paresseuse des latins, ces peuples préfèrent exécuter leur travail manuellement tout en chantant et en dansant.

De 1940 à 1955, quelques expéditions sont effectuées en Afrique. Malheureusement, les termites se régalent du bois tendre des batteuses. En outre, les Africains ont peur de ces machines bruyantes (batteuses et engins); ils préfèrent utiliser les gerbes de grains pour faire la toiture de leur maison. Lorsque le blé manque, on tape sur les toits et on ramasse le grain sur une couverture, une toile ou sur le plancher.

Le 20 mai 1948, un cinquième incendie fait rage. Un feu de brousse détruit deux vieux hangars de Desjardins, appelés "Shed à Clophas" et "Shed à Michaud". En plus, la maison de Thomas Bergeron de la rue du Nord et la moitié d'un hangar d'Alexis Darisse, vendus à Antoine St-Pierre, sont rasés par les flammes. Ce dernier reconstruit sa maison à deux loyers pour Anatole et Adélard St-Pierre, ses fils. Cléophas Michaud construisait les cribles à grain et ce pour "La Cie Desjardins" dans la "Shed à Michaud". Des centaines de cribles actionnés manuellement furent mis sur le marché et démêlaient toutes sortes de graines selon les tamis utilisés. À une certaine époque, chaque cultivateur se devait d'en posséder un. La "Shed" de droite "Shed à Clophas" de Cléophas Morin dit Castillot "Clophas" a servi à la production par sa forge, pour les besoins de l'usine. Desjardins a aussi fourni des chaises pliantes, des rouets avec petite ou grande roue, des métiers à tisser doubles, simples ou portatifs, des dévidoirs, des rouets à cannelles et à trames, des tournettes, des brouettes de bois, des hachelégumes, des baignoires à moutons, des moulanges, des traîneaux et des grattes, des pelles à neige, des crics de fonte, etc.

En 1948, les salaires sont modiques et "Desjardins Ltée" est le premier à souffrir d'une grève bien organisée dans le Bas Saint-Laurent et ceci durant tout l'automne. À Noel 1948, tous les employés reçoivent un avis de fermeture d'usine pour l'hiver. Au printemps 1949, on ne réembauche que les ouvriers qu'on désire et on ne réengage pas les organisateurs de grève. Toutefois, le syndicat des employés est là pour rester. Cette grève a un effet très négatif chez les actionnaires et investisseurs de la Compagnie, empêchant les améliorations techniques et le renouvellement des machines à l'usine. Irénée Gendron, avancé en âge, ne veut plus entendre parler de construire des tracteurs à Saint-André selon le désir de son fils Léo, rêve conçu dès 1930. C'est la fin des beaux projets à l'usine.

En 1949, Irénée Gendron est très malade. Le 24 avril 1950, il remet une partie de ses actions à ses fils. Les seuls actionnaires sont: Irénée Gendron, président, Léo Gendron, secrétaire, Robert Gendron, viceprésident, l'abbé Donat Gendron, Roland Gendron et Rosaire Gendron, directeurs.

Années de décroissance (1950-1970)

Le 10 avril 1950, "Desjardins Ltée" a besoin de capital. Il contracte un emprunt de \$200 000 au Trust Général du Canada et hypothèque tous les biens de la Compagnie.

Irénée Gendron décède le 19 août 1950. Le lendemain, il est remplacé par son fils Léo comme président et gérant et Robert Gendron devient vice-président et secrétaire-trésorier, Fernande Gendron est assistante secrétaire-trésorier. Travaillent au bureau: Léo Gendron, Avila Gagnon, Jacqueline Gagnon, J.-Antoine Lebel, Gilbert Marquis, Corine Gagnon, Luc Martin, Pierre Ouellet, Gilbert Beaulieu, Fernande Gendron (Octave Beaulieu). Aux usines, un peu plus de cent employés sont responsables de la production.

En 1950, "Desiardins Ltée" fabrique une batteuse d'acier très moderne. Cette grosse batteuse coûte très cher de construction. Pour la mise en marché, la photographie n'est pas encore disponible. Il est urgent d'en produire une pour le catalogue général des produits. On emploie donc la photographie de la Batteuse Dion de Sainte-Thérèse de Blainville. compétiteurs, qui possèdent une batteuse semblable. Dion et frère est en furie et actionne "Desjardins Ltée" qui doit, pour régler ce litige, payer une somme considérable à Dion et doit enlever de son catalogue et sur ses circulaires les photographies copiées. Cette fausse publicité cause une perte de plus de \$10 000. Soixante-dix (70) employés réguliers travaillent à l'usine et quelques six cents (600) vendeurs à commission dans tout l'est du Canada, surtout au Québec. Les usines comprennent huit entrepôts, une boutique à fer, une fonderie, une boutique à bois, une usine d'assemblage. la plupart à deux étages et couvrant deux cent cinquante mille (250 000) pieds carrés de plancher. La Compagnie offre plus de cent produits différents de machines agricoles, forestières ou industrielles, fonte de quai et beaucoup de produits de fonte coulée offerts dans un catalogue de cinquante pages. Cette industrie rurale est aussi une école pour les métiers de bois, de fer, de mécanique. En 1954, l'usine emploie quarante-six (46) travailleurs, et en 1955, trente-huit (38). Cette situation restera stable iusqu'en 1970.

En 1954, "Desjardins Ltée" ne pouvant construire de tracteurs, herses, charrues, etc. se lance dans la distribution des produits Allis-Chalmers, compagnie américaine, très bien connue pour ses machines très avantgardiste. On ajoute, en 1956, la distribution des produits de marque New-Holland qui se classe première au monde pour ses presses à foin. On offre